



# GAZETTE DU JOUR.

FRANÇOIS, de grands évènements se préparent ; je suis en *Vedette* : tout ce que je vois, tout ce que j'entends, sur le champ, je vous en instruis ; ce que vous découvrirez, ce que vous apprendrez, faites-le moi savoir, je le publie sur l'heure.

Du samedi 26 janvier 1793.

## NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

*De Madrid, ce 8 janvier.* Il est actuellement décidé que l'Espagne arme 20 vaisseaux de ligne & 10 frégates ; le ministre de France assure que l'expédition de cet armement allumera inévitablement le flambeau de la guerre entre la République & cette cour ; il s'en est expliqué formellement à M. le duc d'Alcudia.

*De Dusseldorf, ce 15 janvier.* L'évêque de Liège, en se rendant à Cologne, s'arrêta à quatre lieues d'ici, au château de Benrade, qui appartient à l'électeur Palatin : il y dîna avec sa compagnie. Le dîner fut gai ; on but beaucoup. Le prince-évêque y oublia qu'il venoit de perdre une principauté, & y porta la santé du général Dumourier. Les convives ne pouvant s'y refuser, y mettoient peu de grace : quand l'évêque s'avisa de se moquer de Dumourier, « il occupe à présent mon appartement, dit-il, couché dans mon lit ; mais il a dû se passer de rideaux, car je n'en avois pas moi-

» même ; mon emmeublement n'étant pas encore » achevé. »

L'archiduchesse Marie-Christine, avoit fait transporter tous ses effets les plus précieux sur un navire au moment de son départ des Pays-Bas. Ce navire devoit gagner Hambourg ; on assure qu'il a péri dans la traversée.

## FRANCE.

*Du Cap Saint-Domingue, ce 7 décembre.* Les funestes effets de l'anarchie désolent cette malheureuse contrée : le départ des agens de l'ancien pouvoir exécutif, que l'on croyoit devoir être le signal de la paix, est devenu celui du meurtre & du carnage. Une désastreuse philanthropie, jusqu'à présent funeste aux maîtres & aux esclaves, a fait croire aux commissaires civils qu'il seroit aussi humain que politique de remplacer les officiers destitués, & envoyés en France, par des gens de couleur ; les troupes de ligne se sont révoltées ; il s'en est suivi un combat, dans lequel trente per-

fonnes de toutes couleurs ont péri. Ces scènes d'horreurs peuvent se renouveler ; ces idées très-alarmantes ne contribuent pas peu à rendre la situation de Saint-Domingue plus précaire & plus malheureuse que jamais. Les hôpitaux regorgent de malades ; la ville du Cap est pleine de convalescens ; le nombre des brigands augmente de jour en jour ; leur férocité croît en raison des échecs qu'ils éprouvent. Tel est le lugubre tableau de Saint-Domingue ; tandis que les îles du Vent, calmes dans l'intérieur, se font dérober au joug de la métropole, en appelant la protection d'une grande puissance maritime, dont les ports présentent l'appareil menaçant d'une guerre prochaine.

*d'Ajaccio en Corse, ce 11 janvier.* Aujourd'hui, quatorze bâtimens de transports, escortés par le commerce de Bordeaux, sont à l'entrée du golfe ; & d'après l'avis que nous leur envoyons, ils vont de suite porter à Saint-Pierre, trois ou quatre mille hommes à Truguet. A juger par le temps qui a eu lieu ces deux jours, Saint-Pierre doit être en notre pouvoir, & Cagliari ne tardera pas. . . . La totalité de nos forces devant cette dernière place, sera de 14 gros vaisseaux, 17 frégates, 7 bombardes ou corvettes, & les 14 bâtimens de transports ; l'armée est de près de six mille hommes. En voilà plus qu'il en faut pour Cagliari.

*Paris, ce 24.* Le cortège qui accompagnoit le corps de Pellerier Saint-Fargeau, n'est arrivé au Panthéon qu'à deux heures, ses dépouilles ont été placées entre celles de Voltaire & de Mirabeau. Il portoit sur la tête une couronne civique. Sur une pierre, tirée des cachots de la Bastille, a été gravée la lettre que le président de la convention nationale a écrite à madame de Saint-Fargeau, mère du défunt, en ces termes :

CITOYENNE,

La convention nationale a été pénétrée de l'indignation la plus profonde, en apprenant l'at-

tentat le plus horrible commis sur la personne du patriote que vous pleurez.

» Elle a accordé à sa mémoire les honneurs du Panthéon.

» Elle a voulu aussi verser des larmes & jeter des fleurs sur sa tombe, elle se rendra tout entière à ses funérailles.

» Puissent, citoyenne, ces marques honorables de la reconnaissance nationale adoucir votre douleur, & celle de votre famille.

» La président de la convention nationale.

*Signé VERGNAUD.*

Sur le socle de la pierre seront inscrits ces mots :

« Ce débris du despotisme renferme les titres honorables de la famille du citoyen Michel Pellerier, député à la convention nationale, qui fut assassiné par le scélérat Paris, pour avoir voté la mort du dernier chef des tyrans, donnée en reconnaissance d'estime le jour de son apotheose, 24 janvier 1793, l'an deuxième de la République française, par le patriote Palloy, qui échappa au fer du même assassin, le 8 janvier 1791. »

C O N V E N T I O N N A T I O N A L E .

*La convention nationale aux Français républicains.*

« Citoyens, le dernier roi des Français n'est plus : depuis long-temps les cris des victimes, dont la guerre & les divisions intestines couvroient l'Europe, protestoient hautement contre son existence : il a subi sa peine, & le peuple n'a fait entendre que des cris pour la République & la liberté. Nous avons eu à combattre des préjugés invétérés, & la superstition des siècles pour le royalisme : des incertitudes involontaires, des inquiétudes inévitables accompagnent toujours un grand changement, & des révolutions aussi profondes que la nôtre. Cette crise politique nous a tout-à-coup environnés de contradictions & d'orages : ces opinions politiques ont pu un instant diviser

les esprits ; mais la cause a cessé , & le respect pour les opinions doit commencer.

» Ce jugement est placé par la nature & la liberté sous la garantie nationale , sous la protection du peuple français. Les citoyens ne doivent plus avoir qu'un même sentiment , celui d'une fraternité civile ; c'est maintenant sur-tout que nous avons besoin de la paix intérieure ; jamais les circonstances ne furent plus impérieuses pour exiger des citoyens le sacrifice de leur opinion particulière sur l'acte de justice nationale qui vient d'être exécuté. Le peuple français ne doit plus avoir d'autres passions que celle de la liberté , prévenons l'opprobre que pourroient jeter sur la France les divisions intestines ; nos ennemis pourroient en profiter : il n'est plus temps de discuter , il faut agir. Qu'il disparoisse enfin , ce nuage de royalisme trop longtemps étendu sur nos têtes ; que la paix & l'obéissance aux loix régne dans nos cités & dans nos campagnes : cette attitude ferme & calme fera pâler les ennemis de la liberté , & centuplera les forces de la nation ; que les anarchistes & les factieux voyent l'ordre public se maintenir avec plus de févérité , & les loix plus chéries lorsqu'elles sont plus attaquées.

» La ville de Paris offre en ce moment un grand exemple au reste de la République ; elle jouit d'une tranquillité parfaite ; cependant le crime n'a pu y être entièrement paralysé ; un grand attentat vient d'être commis contre la souveraineté nationale ; un de vos représentans vient d'être assassiné pour avoir voté la mort du tyran. Citoyens , ce n'est pas un homme seul qui a été frappé , c'est vous ; ce n'est pas sur un représentant que le coup a porté , c'est sur la liberté publique.

» Peuple français , sensible & généreux , vos représentans vont transmettre les accens plaintifs qui viennent de retentir dans le temple de la liberté. Michel le Pelletier disoit à ses derniers momens : « Puissé ma mort être encore utile à la République » ! Illustre & malheureux représentant du peuple , oui , ta mort même lui sera utile ; le crime de Sextus donna à Rome sa liberté politique , celui de Papilius lui donna la liberté civile : l'attentat d'Appius sur Virginie remit le peuple dans cette horreur pour la tyrannie que lui avoit donné les malheurs de Lucrece. Les Français libres se souviendront toujours qu'un défenseur de la liberté expira sous le fer du royalisme la veille du jour où la tête du tyran devoit tomber ; & la royauté sera

de plus fort abolie , & plus souverainement détestée.  
( La suite à demain. )

*Séance extraordinaire du mercredi 23 janvier au soir.*

Lorsque les négocians français , résidens à Constantinople , ont appris le décret d'accusation contre Choiseul-Gouffier , ils se sont réunis en assemblées primaires pour y conférer sur les affaires de leur patrie ; ils ont nommé le sieur Fouton , conseiller d'ambassade , pour représentant de la nation à la Porte , au lieu de Choiseul-Gouffier. Cette délibération , communiquée à l'assemblée par le ministre , a d'abord été considérée comme un élan de patriotisme. Thuriot , sans imputer l'effet de cette conduite , au fond illégale , a proposé qu'on renvoyât au comité diplomatique , pour en examiner les motifs. Ce qui a été décrété.

Les représentans provisoires du peuple de Namur s'élèvent par une lettre , du 20 janvier , contre les généraux qui insistent sur l'exécution du décret du 15 janvier. On passe à l'ordre du jour. Ceux de Mons , au contraire , demandent à former un quatre-vingt-cinquième département de la France. Lecture des pouvoirs ; on en fait mention honorable. Renvoyé au comité pour en faire son rapport.

On lit une pétition des citoyens des Bouches-du-Rhône , qui se plaignent que les routes de leur département sont impraticables ; ils en accusent le ministre de l'intérieur.

On lit aussi une lettre des 24 sections de Marseille qui demandent la mort de Louis XVI.

Un citoyen , Musquinet de la Fage , vient au nom des habitans du Havre , dénoncer les citoyens Lefevre & Lidon , commissaires de l'assemblée , qu'ils accusent d'avoir jetté le trouble dans cette ville. Les commissaires se défendent & dénoncent à leur tour ce dénonciateur comme un très-mauvais sujet , ayant passé plusieurs années de sa vie à Bicétre. On demandoit contre lui un décret d'accusation ; mais on passe à l'ordre du jour.

*Séance du jeudi 24 janvier au soir.*

Rabaud de Saint-Etienne est élu président ; Cambacerès , Bréard & Thuriot sont élus secrétaires.

Présidence du citoyen. Rabaud.

Séance du vendredi 24 janvier.

Les commissaires de la convention écrivent de Strasbourg le 20 janvier, qu'ils ont fait mettre en état d'arrestation le nommé Michant, administrateur de l'hôpital Saint-Jean-de-Dieu. Ils marquent en même temps, qu'une armée ennemie se porte sur Strasbourg. Custine a dégarni toutes les places frontières du Bas-Rhin, de sorte qu'il n'existe depuis Frakendal jusqu'à Huningue, espace de vingt-quatre lieues, que 17 pièces de canon. A Landau, il n'y a que 4 canons, en sorte que le salut de la République est entre les mains de Custine, & nous ne vous dissimulons pas, ajoutent les commissaires, que les mauvais citoyens, qui sont ici en grand nombre, ne s'attendent à un résultat conforme à leur vœu. Cette lettre est renvoyée au comité de la guerre.

Le ministre de la guerre dénonce de nouvelles déladations dans les fournitures des troupes. On s'étonne de ce que le ministre, qui a les moyens repressifs, vienne se plaindre de ce qu'il peut & doit empêcher. On renvoie au comité des douze & de la guerre réunis.

Une lettre de Challon, officier administrateur de la marine à Nice, fait part que les habitans du Monaco se sont réunis en République, & veulent se joindre à la France.

Les commissaires au Mont-Blanc écrivent que de concert avec Kellermann, ils ont déclaré en état de siège, Montmélian & Chambéry.

Camus, commissaire à l'armée Belgique, fait part des causes de la disette de nos armées, demande un décret d'arrestation contre C u i n, Cerfbere & Bidermann, chefs du directoire des vivres & fourrages, & l'apposition des scellés. Ces deux articles sont décrétés.

Le frère de Michel le Pelletier, accompagné de sa nièce, fille le Pelletier, vient remercier l'assemblée de l'éternité de gloire à laquelle elle a voué son frère, & montrant à la convention, sa nièce :

ma nièce, voilà ton père ; & montrant sa nièce à tous les regards : peuple, voilà votre enfant. Ces paroles ont ému toute l'assemblée, & l'ont attendrie jusqu'aux larmes, sur-tout lorsque la jeune enfant est venue s'asseoir au milieu des collègues de son père. Barrere saisit l'occasion, & demande qu'on consacre cette époque en déclarant que cette jeune enfant est adoptée par la nation, & que le comité soit chargé de présenter le mode d'adoption. Ces deux propositions sont décrétées.

David demande qu'on propose au concours de représenter en marbre, la figure de Pelletier, telle qu'elle a été présentée hier au peuple. On l'adopte; d'autres propositions sont renvoyées au comité d'instruction.

L'abbé Sieyes, au nom du comité de défense générale, fait un rapport sur l'organisation du comité de la guerre, qu'il divise en trois parties, 1°. création d'une compagnie d'économats, composée de quinze commissaires, chargés des fournitures nécessaires au ministère, & un juri d'expertise pour en régler les valeurs; 2°. un ministre, chef, deux adjoints, un directeur & un administrateur, l'un chargé de la correspondance, l'autre de l'administration; 3°. De la puissance du général sur terre ou sur mer. L'impression en a été ordonnée.

On décrète ensuite la paye des marins qui se destinent à la campagne dans les Indes, & celle des ouvriers dans nos ports.

Second rapport sur l'attitude à prendre dans la campagne prochaine. Huit armées, 150 mille hommes de Dunkerque jusqu'à la Meuse; de la Meuse à la Sarre 50 mille hommes; entre Mayence & Befançon 150 mille hommes; total 350 mille hommes. Une armée d'observation de 10 mille hommes sur les côtes; une réserve de 25 mille hommes à Châlons; trois armées, chacune de 40 mille hommes, armée des Alpes, armée du Var, armée des Pyrennées, ce qui porteroit nos forces à 502,800 hommes. On décrète seulement les dispositions du décret, qui portent nos armées à 502,800 hommes, la cavalerie à 55 mille hommes & l'artillerie à 20 mille hommes. On ordonne pour le surplus l'impression du rapport.

On souscrit à Paris au bureau de la Vedette, boulevard de la porte Saint-Martin, à celle Saint-Denis, N°. 11. Le prix de l'abonnement est de 27 livres pour l'année, 15 liv. pour six mois, 7 liv. 10 sols pour trois mois. On peut s'abonner pour deux mois en envoyant un assignat de cent sols.